

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2022

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale publique s'est tenue le 19 décembre 2022, à compter de 16h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents dans la salle les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie
Bob Lussier

Josiane Martel-Ouellet
Stéphanie Dalpé

Sont présentes en direct, par vidéoconférence :

Marie Claude Aubin

Catherine Marsan-Loyer

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 15 décembre 2022 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance le directeur général greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

SUJETS :

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES ASSURANCES MUNICIPALES
4. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LOGICIELS MUNICIPAUX
5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)
7. RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE DIVISION DU QUÉBEC
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 568-12- 22 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': adopter l'avis de convocation tel que notifié le 15 décembre 2022.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2022

RÉS 569-12-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter l'ordre du jour tel que décrit plus haut.

ADOPTÉE

RÉS 570-12-22 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES ASSURANCES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg renouvelle au 1^{er} janvier 2023 le contrat des assurances municipales avec FQM Assurances au montant taxes incluses de 57 992 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 571-12-22 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LOGICIELS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg renouvelle au 1^{er} janvier 2023 le contrat d'entretien des logiciels municipaux avec PG Solutions au montant taxes incluses de 22 397,11 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 572-12-22 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE : le ministère des Transports a versé à la Municipalité une compensation de 262 344 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE : les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2022

1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

RÉS 573-12-22 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE : le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE : le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE : les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE : les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE : le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE : la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE : le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE : si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE : les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg approuve les dépenses d'un montant de 36 382 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉS 574-12-22 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE DIVISION DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg reconduit l'entente intervenue le 7 octobre 2019 avec la Croix Rouge division du Québec concernant les services aux sinistrés, conformément à l'amendement no. 1 conclu en date du 9 octobre 2022;

QUE : l'amendement modifie la durée de l'entente pour une durée de quatre (4) ans;

QUE : la contribution annuelle de l'entente est fixée à 0,18\$ per capita.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2022

RÉS 575-12-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier